

## PROGRAMME LEADER 2014-2020

### Compte-rendu du 6<sup>ème</sup> Comité de Programmation LEADER du GAL Balagne mercredi 30 septembre 2020

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du pays de Balagne, convoqué le 15 septembre 2020, s'est réuni le mercredi 30 septembre 2020 à 14h00 à l'Île-Rousse.

<b>COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PUBLICS – 6 votants</b>						
	Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	Délégués Suppléants	Présent
CCCB	Jean-Marie SEITE Président du GAL	x			Jean-Michel NOBILI	
	François MARCHETTI		x		Pierre GUIDONI	
	Roxane BARTHELEMY	x			Jean-Marc BORRI	
CCIRB	Jean-Paul GUERRIERI	x			Barthélémy COLOMBANI	
	Pierre POLI	x			Lionel MORTINI	
	Marie-Josèphe CAPINIELLI		x		Attilius CECCALDI	X
Collectivité de Corse	Marie SIMEONI	x			Frédérique DENSARI	
<b>COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVÉS - 6 votants</b>						
Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA	x			Thierry ACQUAVIVA	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hte-Corse	Virginie TORRELLI	x			Jean-François AGOSTINI	
Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie	Stéphanie MARANINCHI	x			Romain SIMON	
Personnalité qualifiée Foires Rurales	Joseph-Marie TEALDI Vice-Président du GAL	x			Jean-Marc ROCCHI	
Personnalité qualifiée Agronomie	Abigaïl CAUDRON	x			Laetitia HUGOT	
Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Georges GUIRONNET	x			Stan LECLERQ	
Personnalité qualifiée Tourisme	Olivier BIANCONI		x		Claude CASTELLANI	

### Assistaient également à la réunion : 2 non votants

- |                    |                        |
|--------------------|------------------------|
| ○ Florence PINASCO | GAL du pays de Balagne |
| ○ Sandrine CARNER  | GAL du pays de Balagne |

### VÉRIFICATION DU DOUBLE QUORUM :

<b>Collège public</b> : Nombre de présents : 6 sur 7 Nombre de voix autorisées : 6	Nombre total de voix autorisées : 12
<b>Collège privé</b> : Nombre de présents : 6 sur 7 Nombre de voix autorisées : 6	Le quorum est atteint 12 voix/14 dont 6 relevant du collège privé

Lors de chaque vote, le ou les membre(s) du comité de programmation qui a (ont) un intérêt direct dans le projet présenté, sort(ent) de la salle de réunion afin de ne pas participer à la prise de décision.

Le nombre effectif de votants peut différer ainsi d'un vote à l'autre.

Le Président du GAL, Jean-Marie SEITE préside la sixième réunion du comité de programmation Leader du pays de Balagne et constate que la règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents dont au moins la moitié appartient au collège du secteur privé).

Le Comité de Programmation peut délibérer valablement.

Il est rappelé que le Groupe d'Action Locale est composé du comité de programmation et de l'équipe technique.

### Rappel de l'ordre du jour :

1. Installation du nouveau comité de programmation Leader
2. Approbation du compte-rendu du comité de programmation Leader du 4 décembre 2019
3. Point sur l'état d'avancement du programme Leader en Balagne
4. Modification de la maquette financière du programme Leader
5. Validation d'une nouvelle grille de sélection des projets portant sur les opérations de création de jardins pédagogiques
6. Présentation des projets pour avis
7. Montage du projet de coopération
8. Informations et questions diverses

Contenu du dossier distribué aux membres du CP : ordre du jour, compte-rendu du 5ème comité de programmation Leader du 4 décembre 2019, suivi de la programmation Leader, cahier des charges pour l'inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche, présentation du projet de coopération Leader, étude territoriale portant sur la restauration collective en Balagne et Rapport Annuel d'exécution 2019.

\*\*\*\*\*

M. Jean-Marie SEITE Président du GAL, accueille les participants en remerciant l'ensemble des membres présents. Il ouvre la séance à 14h00 et annonce l'ordre du jour.

## 1- Installation du nouveau comité de programmation Leader

M. Jean-Marie SEITE rappelle aux membres du comité de programmation que, suite aux dernières élections municipales, les 6 membres du collège public représentant les deux Communautés de Communes ont été renouvelés. Leur désignation a fait l'objet d'une délibération des 2 communautés de communes de Balagne. La liste des membres du collège privé reste identique.

Le comité syndical du Pays de Balagne a désigné, par délibération en date du 25 juillet 2020, Monsieur Jean-Marie SEITE nouveau Président du GAL. Le 17 septembre 2020, le Comité Syndical a entériné, par délibération, la modification de la liste des membres du comité de programmation Leader.

Mme Stéphanie MARANINCHI informe du départ de son suppléant sur le continent et de la nécessité de désigner une autre personne.

Collège public : 7 membres + 7 titulaires			Collège privé : 7 membres + 7 titulaires		
MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Communauté de communes Calvi Balagne	Jean-Marie SEITE	Jean-Michel NOBILI	Chambre d'Agriculture de Haute-Corse	Pierre ACQUAVIVA	Thierry ACQUAVIVA
	François MARCHETTI	Pierre GUIDONI	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Haute-Corse	Virginie TORRELLI	Jean-François AGOSTINI
	Roxane BARTHELEMY	Jean-Marc BORRI	Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Energie	Stéphanie MARANINCHI	
Communauté de communes Lisula Balagna	Jean-Paul GUERRIERI	Barthélémy COLOMBANI	Personnalité qualifiée Foire Rurale	Joseph-Marie TEALDI	Jean-Marc ROCCHI
	Pierre POLI	Lionel MORTINI	Personnalité qualifiée Agronomie	Abigaïl CAUDRON	Laetitia HUGOT
	Marie-Josèphe CAPINIELLI	Attilius CECCALDI	Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation	Georges GUIRONNET	Stan LECLERQ
Collectivité Territoriale de Corse	Marie SIMEONI	Frédérique DENSARI	Personnalité qualifiée Tourisme	Olivier BIANCONI	Claude CASTELLANI

### Composition du comité :

Le Comité de Programmation est composé de 14 membres décisionnels dont 7 de la sphère publique (3 membres titulaires de la communauté de communes Calvi-Balagne, 3 membres titulaires de la communauté de communes Lisula Balagna et un membre titulaire de la Collectivité Territoriale de Corse)

et 7 de la sphère privée (1 membre de la chambre d'agriculture de Haute-Corse, 1 membre de la chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Corse, 5 personnalités qualifiées balanines en lien avec les thématiques du plan de développement).

Tous les membres décisionnels ont un suppléant. Le Comité de programmation est présidé par le Président du GAL ou par le Vice-Président en cas d'absence du Président.

Le comité de programmation valide la liste des membres indiquée ci-dessus à l'unanimité.

## 2- Approbation du compte-rendu du Comité de programmation Leader du 4 décembre 2019

Le Président du GAL soumet pour validation le compte-rendu du comité de programmation Leader du 4 décembre 2019. Aucune remarque n'est formulée. Le comité valide à l'unanimité ce compte-rendu.

Tous les comptes-rendus du comité de programmation sont accessibles depuis le site internet du pays de balagne : <http://www.pays-de-balagne.corsica/developpement.php?control=36>

## 3- Point sur l'état d'avancement des dossiers du programme Leader en Balagne

Le Président du GAL invite les membres du comité à consulter le tableau de suivi des dossiers Leader et expose les dossiers en cours comme suit :

Date de dépôt	Porteur de projet	Libellé du dossier	Etape	Montant FEADER sollicité
02/02/18	PETR Pays de Balagne	Inventaire et diagnostic des sources et fontaines	Conventionnement n°05M10021W	30 720,00 €
16/07/18	PETR Pays de Balagne	AMO portant sur le marché d'inventaire et géoréférencement des murs en pierre sèche	Conventionnement n°05M10019W	7 680,00 €
28/01/20	PETR Pays de Balagne	Inventaire et géoréférencement des murs en pierre sèche	Passage ce jour en COPROG	63 982,08 €
27/08/20	Mairie de Santa Reparata di Balagna	Animation du jardin pédagogique de l'école de Santa Reparata di Balagna	en instruction	6 635,52 €
	PETR Pays de Balagne	Les ateliers Balanins	En cours de constitution	12 149,76 €
25/07/18	Mairie de Pigna	Jardins familiaux Migliani à Pigna	Convention attributive de subvention	13 972,03 €
09/08/18	Mairie de Galeria	Jardin pédagogique du village de Galeria	Conventionnement n°05M10028W	33 440,00 €
16/08/18	Mairie de Lama	Jardin pédagogique A SORA à Lama	Conventionnement n°05M10029W	29 184,00 €

21/09/20	Mairie de Corbara	Jardins familiaux à Corbara	En instruction	46 640,00 €
04/09/19	Mairie de Ville di Paraso	Jardins familiaux l'Ortu di a Fontanaccia	Convention attributive de subvention	109 312,00 €
26/08/20	Mairie de Sant'Antonino	Jardins familiaux de Sant'Antonino	En instruction	96 495,46 €
07/09/20	Mairie de Santa Reparata di Balagna	Création des jardins pédagogiques de l'école de Santa Reparata di Balagna	En instruction	9 286,40 €
04/09/20	Mairie de Lumio	Création du jardin pédagogique de la future école de Lumio	En instruction	25 600,00 €
22/09/20	Mairie de Lumio	Création des jardins familiaux Betricce	En instruction	94 336,00 €
22/09/20	Mairie de Lumio	Aménagement du jardin de l'église de Lumio	En instruction	224 000,00 €
28/09/20	Mairie de Calenzana	Réhabilitation des « Chjuselle »	En instruction	269 440,00 €
	Mairie de l'Île-Rousse	Création des jardins familiaux	En cours de constitution	
	Mairie de Speloncato	Création des jardins familiaux « L'Ortu Piuvanu »	En cours de constitution	
	PETR Pays de Balagne	Coopération avec GAL Corse	En cours de constitution	171 000,00 €
04/12/17	PETR Pays de Balagne	Fonctionnement du GAL 2016	Conventionnement n°05M10004W	20 228,54 €
04/12/17	PETR Pays de Balagne	Fonctionnement du GAL 2017	Conventionnement n°05M10005W	30 591,08 €
04/12/17	PETR Pays de Balagne	Fonctionnement du GAL 2018	Convention attributive de subvention	43 135,58 €
11/03/19	PETR Pays de Balagne	Fonctionnement du GAL 2019	Conventionnement n°05M10069W	57 240,00 €
19/09/19	PETR Pays de Balagne	Fonctionnement du GAL 2020	Conventionnement n°05M10070W	57 600,00 €
18/09/20	PETR Pays de Balagne	Fonctionnement du GAL 2021	En instruction	57 600,00 €
18/09/20	PETR Pays de Balagne	Fonctionnement du GAL 2022	En instruction	57 600,00 €
	PETR Pays de Balagne	Fonctionnement du GAL 2023	A constituer	

Le Président souligne que le programme européen Leader soutien les projets de reconquête des espaces des jardins via la création de jardins familiaux et pédagogiques sur la Balagne. Les travaux consistent la plupart du temps à restaurer des murs de soutènement et bassins d'irrigation. Cependant, la divagation animale et la complexité de trouver du monde pour travailler sur ces espaces contraignent la réussite de ces projets. Sur la commune de Galeria par exemple, les projets de jardins devront comprendre la pose d'une clôture périmétrale.

Pierre POLI explique que les jardins vers Sta Reparata sont enclos de haut murs ce qui les protège de la divagation animale.

Georges GUIRONNET souligne l'importance de communiquer sur les projets afin de mieux les valoriser.

Pierre POLI intervient pour expliquer aux membres du comité de programmation l'importance de la création de jardins pédagogiques à l'attention des enfants balanins. Les enseignants disposent d'un outil de mise en pratique de l'éducation à l'environnement et ce formidable outil pourra servir également pour les parents et agents territoriaux hors temps scolaire.

Jean-Marie SEITE indique que les jardins protègent des incendies en périphérie des villages. Ils constituent des remparts au feu qui marchent formidablement bien.

Georges GUIRONNET demande où en sont les demandes de paiement pour le fonctionnement du GAL ?

Jean-Marie SEITE explique qu'il y a toujours eu un décalage entre les 2 programmations 2007-2013 et 2014-2020, Pour la programmation 2007-2013 en juin 2015 le GAL a cessé de fonctionner et a repris en avril 2016. Soit 1 an de décalage.

Ce retard pris dans la mise en œuvre du programme 2014-2020 nous a pénalisé dans le démarrage effectif du GAL et a entraîné une année de battement qui a cassé la dynamique territoriale.

#### État des lieux :

ANNÉE	PAIEMENT DEMANDE D'AVANCE 50 % (Feader + CdC)	PAIEMENT DEMANDE DE SOLDE (Feader + CdC)	TOTAL
Fonctionnement et animation du GAL 2016	oui le 10/12/2018 paiement : 11 378,57 €	non en attente de paiement : 11 378,57 €	Total : 22 757,14 €
Fonctionnement et animation du GAL 2017	oui le 10/12/2018 paiement : 17 207,50 €	non en attente de paiement : 17 207,50 €	total : 34 415 €
Fonctionnement et animation du GAL 2018	oui le 21/08/2019 paiement : 24 263,78 €	non en attente de paiement : 24 263,78 €	Total : 48 527,56 €
Fonctionnement et animation du GAL 2019	non demande faite 25 440 € + 1 983 € + 1 197 €	non demande transmise en aout 2020 car convention signé en mai 2020 19 394,14 € + 2424,26 €	paiement : 0 € en attente de paiement : 50 438,40 € total : 50 438,40 €
Fonctionnement et animation du GAL 2020	non Demande faite 28 800 € + 3 600 €	non année en cours de réalisation	paiement : 0 € en attente de paiement : 32 400 € total : 32 400 €
<b>Total</b>	Paiement : 52 849,85 € en attente de paiement : 61 020 € total : 113 869,85 €	paiement : 0 € en attente de paiement : 74 668,25 € total : 74 668,25 €	<b>paiement : 52 849,85 €</b> <b>en attente de paiement : 135 688,25 €</b> <b>total : 188 538,10 €</b>

Le circuit de gestion est assez long et il semblerait que l'Odarc et la Collectivité de Corse aient un gros problème de communication.

Attilius CECCALDI prend la parole pour préciser que le retard de conventionnement n'explique pas ces retards de paiement et que ce délai d'attente est très important.

### Maquette financière actualisée

5 fiches-actions	Enveloppe FEADER allouée	FEADER programmé (avis définitif favorable)	Reste à programmer
Action 1 : <b>ETUDES</b> et recherches	132 000,00 €	38 400,00 €	93 600,00 €
Action 2 : <b>ANIMATION ET FORMATION</b>	62 075,90 €	0,00 €	62 075,90 €
Action 3 : <b>TRAVAUX</b> et équipement	411 000,00 €	185 908,03 €	225 091,97 €
Action 4 : <b>COOPERATION</b> interterritoriale et transnationale	171 000,00 €	0,00 €	171 000,00 €
Action 5 : <b>ANIMATION</b> , fonctionnement, gestion, communication du GAL	258 691,96 €	2016 : 20 228,54 € 2017 : 30 591,08 € 2018 : 43 135,58 € 2019 : 50 880 € 2020 : 57 600 €	56 256,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 034 767,86 €</b>	<b>426 743,23</b>	<b>608 024,63 €</b>

#### 4 – Modification de la maquette financière

Le Président rappelle que la Collectivité de Corse avait sélectionné en 2016, 8 GAL ayant présenté une candidature afin de permettre au programme Leader de couvrir l'ensemble du territoire Corse. Les territoires sélectionnés sont, par ordre alphabétique, les suivants : Castagniccia - Mare à Monti, Centre Corse, Corse orientale, Pays Ajaccien, Pays de Balagne, Sud Corse, Taravu et Una Terra Dui Mari.

Les GAL du Centre Corse et Una Terra Dui Mari n'ayant jamais fonctionné depuis 2014, la Collectivité de Corse nous offre la possibilité de bénéficier de crédits supplémentaires à hauteur de 267 583,18 € de FEADER. Ce montant est calculé en fonction d'une clé de répartition comme suit :

Clé de répartition : (taux de répartition initial du GAL x 2 146 937,06 €)

79

**Pays de Balagne :  $12 \times 2\,146\,937,06 / 79 = 326\,117,02$  € soit 267 583,18 € de FEADER**

Le comité de programmation décide de répartir ces crédits supplémentaires comme suit :

fiches-actions	Enveloppe allouée	Répartition	Nouvelle enveloppe Feader
Action 1 : ETUDES et recherches	132 000,00 €		<b>132 000,00 €</b>
Action 2 : ANIMATION ET FORMATION	62 075,90 €		<b>62 075,90 €</b>
Action 3 : TRAVAUX et équipement	411 000,00 €	+ 200 687,39 €	<b>611 687,39 €</b>
Action 4 : COOPERATION interterritoriale et transnationale	171 000,00 €		<b>171 000,00 €</b>
Action 5 : ANIMATION, fonctionnement, gestion, Communication du GAL	258 691,96 €	+ 66 895,79 €	<b>325 587,75 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 034 767,86 €</b>	<b>267 583,18 €</b>	<b>1 302 351,04 €</b>

Le montant alloué à la mesure 19.4 ne peut dépasser les 25% des dépenses publiques engagés dans le cadre de la stratégie GAL. Il convient de rajouter 25 % de ce supplément de crédit pour l'affecter à la fiche action n°5 « fonctionnement et animation » du GAL Balagne pour faire face à la prolongation de la durée du programme Leader qui va jusqu'en 2023. Cette mesure finance les salaires des agents en charge du programme Leader ainsi que les frais liés à l'opération.

La fiche action n°3 « travaux et équipement » étant la fiche action la plus sollicitée, il apparaît utile d'y rajouter les crédits sur cette action. Les travaux structurants sont coûteux. Celle-ci est la plus visible pour le territoire de Balagne. Elle va offrir une communication positive sur le développement durable. Les fiches actions n°1 « études et recherches » et n°2 « animation et formation » doivent conserver leurs crédits afin de permettre une souplesse si d'autres projets ou des avenants devaient être soumis au comité de programmation.

Abigail CAUDRON demande pourquoi le programme Leader ne finance pas, dans le cadre de la fiche action 2 « animation, formation », des animations autour des jardins durant le temps scolaire.

Il est répondu que le programme Leader est financé dans le cadre du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et rend de fait, inéligibles les interventions dans le cadre scolaire. Seules les activités menées hors temps scolaire sont éligibles. La ligne de partage entre ce qui relève du temps scolaire et ce qui ne l'est pas doit être bien définie dans le projet d'établissement.

Pierre POLI indique que l'éducation nationale gère le temps scolaire et il appartient aux communes de gérer le temps périscolaire qui comprend l'accueil des enfants avant l'école, durant la pause méridienne (cantines, halte repas, ...), le soir après l'école, les mercredis et vacances scolaires. Les instituteurs ont une réelle motivation de travailler avec un animateur spécialisé, en dehors du temps scolaire, pour permettre aux enfants de bénéficier de ces animations.

Jean-Marie SEITE explique qu'au moment de la candidature du pays de Balagne au programme Leader, il y avait eu l'instauration de la semaine de 4 jours et demi de classe dans toutes les écoles publiques de France à partir du mardi 2 septembre 2014, qui a entraîné la création de nouvelles activités périscolaires, dont le coût était important pour les communes. Les NAP n'existent plus malgré les bienfaits pour les enfants. Il avait été difficile pour les petites communes de trouver des idées d'activités et des financements.

L'idée de départ était de soutenir les communes en finançant des NAP dans le cadre de la stratégie du programme européen Leader.



## 5 - Validation d'une nouvelle grille de sélection des projets portant sur les opérations de création de jardins pédagogiques

Jean-Marie SEITE précise que les projets de jardins pédagogiques sont de formidables outils pour valoriser le patrimoine végétal méditerranéen. La situation au cœur des village est privilégiée.

Il prend pour exemple, le projet de jardin de la commune de Galeria qui est accolé à l'école et est accessible par le public de façon permanente depuis la place de l'église. Une bibliothèque est installée à l'entrée du jardin. Cet espace a pour objectif une réappropriation du patrimoine végétal et va mettre en scène les espèces endémiques anciennes.

Le dernier comité de programmation Leader en date du 4 décembre 2019 a pris la décision de modifier la grille de notation multicritères pour la sélection des projets portant sur la thématique des jardins. En effet, ce document doit dissocier les jardins familiaux des jardins pédagogiques car cette grille convient parfaitement aux jardins familiaux mais n'est pas adaptée aux jardins pédagogiques.

Le comité de programmation a été destinataire d'une proposition de grille de sélection par mail, le 28 janvier 2020, et en pièce jointe à l'ordre du jour de ce comité de programmation le 15 septembre 2020.

Les membres du comité de programmation approuvent, à l'unanimité des membres présents, cette modification de grille de sélection des projets pour les jardins pédagogiques comme suit :

AVANT		APRÈS	
Critères d'évaluation	Note	Critères d'évaluation	Note
- Localisation : centre de village, périphérie	/4	<b>Projet pédagogique</b>	<b>/4</b>
- Accessibilité	/2	<b>Accessibilité</b>	<b>/2</b>
- Surface, potentialité des bénéficiaires	/4	<b>Public visé</b>	<b>/4</b>
- Eau, irrigation	/3	<b>Eau, irrigation</b>	<b>/3</b>
- Historique : (jardin traditionnel)	/2	<b>Existence d'une dynamique autour du projet</b>	<b>/3</b>
- Existence d'une dynamique autour du projet	/3	<b>Projet d'animation</b>	<b>/4</b>
- Impact environnemental et paysager	/2		
<b>Note globale du projet*</b>		<b>/20</b>	

\*Pour être sélectionné un projet devra obtenir au moins la note minimale de 10.

## **Notice explicative concernant les critères de sélection des projets** **Critères spécifiques à la thématique du projet « Jardins pédagogiques »**

### **Projet pédagogique :**

La note est fonction de la vocation du jardin et du public ciblé :

- Aménagement d'un espace vert sans projet pédagogique : 0 point
- Projet de mise en valeur du patrimoine végétal de Corse : 1 point
- Projet d'atelier pédagogique de jardinage pour les scolaires : 2 points
- Projet de jardin participatif partagé entre citoyens et scolaires : 3 points
- Projet de démonstration de culture bio de plantes indigènes pour les scolaires et visiteurs : 4 points

### **Accessibilité :**

La note est fonction de l'accessibilité du terrain

- Jardin isolé nécessitant un accès par véhicule : 0 point
- Le jardin est accessible à plus de 100 m à pieds : 1 point
- Le jardin est au cœur du village ou de l'école : 2 points

### **Public visé :**

La note est fonction du nombre et du type de bénéficiaires

- Public touristique : 1 point
- Public scolaire : 2 point
- Public citoyen et scolaire (intergénérationnel) : 4 points

### **Eau, irrigation :**

La note est fonction de l'alimentation du jardin en eau

- Le jardin n'a pas de possibilité d'alimentation en eau : 0 point
- Le jardin est alimenté en eau agricole : 1 point
- Le jardin est alimenté par une source : 2 points
- Le jardin est alimenté en eau et possède un récupérateur d'eau pluviale collectif : 3 points

### **Existence d'une dynamique autour du projet :**

La note est fonction de l'implication du public ciblé dans la conception du projet :

- Pas de concertation du public ciblé par le projet : 0 point
- Dynamique politique communale : 1 point
- Dynamique de la population et/ou de l'école : 2 points
- Dynamique de la Commune, de l'école et de la population : 3 points

### **Projet d'animation :**

La note est fonction des animations prévues sur le jardin :

- Simple entretien de l'espace sans animation prévue : 0 point
- Projet pédagogique de l'école : 2 point
- Projet d'animation associatif : 3 points
- Projet public intergénérationnel : 4 points

La première génération du programme Leader 2007-2013 « bâtir une économie du tourisme patrimonial » avait pour ambition de restaurer les jardins en terrasses dans un but de conservation de ce patrimoine remarquable, que les porteurs de projets soient publics ou privés. Cette seconde génération n'intervient plus pour la restauration des jardins des personnes privées mais seulement sur des projets publics.

Il pourrait être envisagé lors de la prochaine programmation de financer des projets issus du monde associatif.

Joseph-Marie TEALDI, Vice-Président du GAL, alerte sur le fait que le frein principal pour des associations, entreprises et personnes privées, reste l'avance des fonds et la capacité d'autofinancement. Il est dangereux, voire irresponsable de soutenir des porteurs de projets qui pourraient être en cessation de paiement à cause du retard conséquent du paiement de subvention.

### **Inventaire et géo-référencement des ouvrages en pierre sèche**

Jean-Marie SEITE, Président du GAL rappelle l'important travail réalisé par le GAL depuis 2010 sur la pierre sèche en terme de patrimoine et de savoir faire. La Balagne possède un riche patrimoine en pierre sèche qu'il convient d'inventorier, de conserver, de restaurer et de faire connaître. Celui-ci est précieux et la cartographie va être un outil important permettant de cibler les ouvrages remarquables.

Il prend pour exemple les murs de soutènement des routes Napoléon III, qui souffrent d'une méconnaissance de leurs principes constructifs et nécessitent une restauration dans les règles de l'art, plus solide et durable que les interventions avec du béton banché réalisées actuellement par le service des routes.

L'école centrale de Lyon a réalisé un travail de calcul de résistance des murs en pierre sèche qui devrait permettre aux compagnies d'assurances d'assurer les ouvrages tels que les murs, ponts, ...

Le pays de Balagne a fait appel à une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la mise au point du marché d'inventaire et de géo-référencement des ouvrages en pierre sèche du pays de Balagne. En Provence, l'usage de la photogrammétrie a permis de réaliser un travail de repérage des versants aménagés en terrasses de pierre sèche. Par ailleurs, les technologies évoluent très vite et le Lidar, télédétection par laser, semble redoutablement efficace et permettra de renseigner un maximum d'information dans le Système d'Information Géomatique (SIG) du pays de Balagne et de la Collectivité de Corse.

Dans cet outil qu'est le SIG, le pays de Balagne disposera alors d'une couche ouvrages en pierre sèche où tous les ouvrages seront qualifiés. Ce travail remarquable sera corrélé avec d'autres couches SIG comme celui de la toponymie et des sources et fontaines du programme Leader.

Pierre POLI, expose aux membres du comité qu'il est important d'œuvrer pour la restauration du patrimoine vernaculaire. La Communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne a réalisé un inventaire et va pouvoir ainsi faire une sélection pertinente des ouvrages à restaurer.

Georges GUIRONNET demande à voir ce à quoi va ressembler le rendu de cette étude.

Jean-Marie SEITE l'invite à consulter le travail qu'ont fait les territoires de Grèce, Majorque et de Provence.

Marie SIMEONI explique qu'en Castagniccia, un travail de restauration des fours a eu lieu pour permettre une réappropriation du patrimoine vernaculaire.

Pierre POLI rappelle que la Balagne était le jardin de la Corse et que les résultats de ce travail va mettre en exergue le patrimoine agropastoral comme par exemple les aires de battage.

Florence PINASCO Directrice du Pays de Balagne souligne que les communes seront sollicitées pour ce projet afin d'auditionner des personnes ressources du village qui pourront nous aider à préciser les résultats de la photo-interprétation.

Jean-Marie SEITE, évoque le travail sur la toponymie qui a eu lieu lors du précédent programme Leader, qui a permis de réaliser un travail remarquable dans les villages auprès des personnes ressources. Ces personnes ont montré un réel désir de participer à cette étude qui ne pouvait se faire qu'avec elles car la transmission est orale. Il est urgent de faire ces enquêtes rapidement avant que ces personnes qui sont très âgées, décèdent et que cette oralité tombe à jamais dans l'oubli. Le Président prend pour exemple les noms de lieux qui sont différents si l'on vient de la mer (pêcheur) ou de la terre (berger).

Pierre POLI informe que la Communauté de Communes de l'Île-Rousse Balagne a fait un travail de toponymie et a rédigé un ouvrage imprimé à l'attention des administrés. Il rajoute que ce travail, en lien avec la toponymie, va mettre en exergue la richesse linguistique locale.

Virginie TORRELLI suggère que les livrables de cette étude soit accessibles à tous et demande si cela pourrait faire l'objet d'une exposition ouverte au public ?

Pierre POLI répond que le futur Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) qui est en construction au Couvent de Marie sur l'Île-Rousse pourra être un lieu privilégié.

Jean-Marie SEITE indique que les résultats seront accessibles dans toutes les mairies, les 2 SIG (ceux du pays de Balagne et de la Collectivité de Corse) et le site internet du pays de Balagne.

### **Projet pour avis**

Le projet d'AMO portant sur le marché d'inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du pays de Balagne avait été présenté en comité de programmation le 28 août 2018. Il avait obtenu la note de 20/20 sur la grille de sélection.

Ce projet a permis de réaliser le cahier des charges et monter le dossier de demande de financement au titre du programme Leader.

Le dossier de demande de financement a fait l'objet d'une analyse réglementaire par les services de la Collectivité de Corse, qui est l'autorité de gestion du programme Leader. Les rapports d'instruction favorables datent du 2 mars 2020, ils ont été reçus le 2 septembre 2020. Ce projet doit maintenant faire l'objet d'une consultation du comité de programmation.

Ce projet concerne la fiche action 1 : « études et inventaires » au titre du programme Leader 2014-2020 « développer une économie productive valorisant les potentialités et les ressources endogènes du pays de Balagne », qui est présenté pour avis après la réception de l'éligibilité de la demande par l'autorité de gestion.

Cette opération relève de la mesure 19.2 du Plan de Développement Rural de la Corse.

Dossier : Inventaire et géo-référencement des ouvrages en pierre sèche	
Maître d'ouvrage	PETR Pays de Balagne
Budget total	99 972 €
Financement Leader sollicité	64% du budget prévisionnel (63 982,08 € Feader estimés) et co-financement CdC 16% (15 995,52 €)
Résultat de la grille de sélection	17/20
Remarques / discussions	<p>Le pays de Balagne souhaite lancer un inventaire et géo-référencement des ouvrages en pierre sèche sur le territoire du pays de Balagne suite à la mission d'AMO pour la mise au point du marché.</p> <p>Ce travail d'inventaire et géomatique permettra de faire un état des lieux des ouvrages en pierre sèche sur le territoire de la Balagne qui compte 36 communes et couvre 95 739 hectares.</p> <p>Il s'agit de disposer d'un inventaire le plus exhaustif possible, sur l'ensemble du territoire du Pays de Balagne, que les édifices relèvent du domaine public ou privé, ceci dans un triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer l'étendue de la richesse patrimoniale du Pays de Balagne sur ce thème (au regard d'autres territoires européens, notamment méditerranéens) ;</li> <li>• Donner à voir et permettre une appropriation et une sensibilisation en vue de la protection de ce patrimoine vernaculaire</li> <li>• Soutenir un programme de rénovation des édifices en pierre sèche dans un objectif de valorisation du territoire (tourisme patrimonial) ;</li> </ul> <p>Afin de tenir compte des particularités des ouvrages en pierre sèche et de leur environnement paysager, la méthodologie d'inventaire retenue recourt à la combinaison de plusieurs champs de compétences :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. techniques de photo-interprétation, de PIAO<sup>1</sup> et de traitement d'images ;</li> <li>2. exploitation des capacités de cartographie et d'analyse spatiale des SIG ;</li> <li>3. animation territoriale, sciences humaines et pratique de la langue corse ;</li> <li>4. <i>usage exploratoire de la photogrammétrie et de la lasergrammétrie.</i></li> </ol> <p>Cette étude a un double objectif : patrimonial et agricole. Grâce au SIG qui est mis en place au niveau du pays, le croisement de ces données d'inventaire et le résultat du diagnostic des sources et fontaines vont permettre de cibler les zones à potentiel agricole</p>

1 : Photo Interprétation Assistée par Ordinateur

	pour programmer une reconquête du territoire à vocation productive.
Rapport d'instruction de l'autorité de gestion en date du 2 mars 2020	<b>Avis favorable</b>

Rappel de la notation :

Principe de sélection	Critère de sélection	Éléments d'appréciation	Note
Études et Inventaires	Qualification des responsables scientifiques du projet	<p>La note est fonction du niveau d'expertise des responsables scientifiques dans l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les responsables scientifiques de l'étude n'ont aucune qualification se rapportant à l'étude : 0 point</li> <li>• Les responsables scientifiques disposent de compétences dans au moins un des domaines de l'étude: 2 points</li> <li>• <b>Les responsables scientifiques de l'étude sont des experts confirmés et diplômés dans tous les domaines de l'étude : 8 points</b></li> </ul>	<p>8 / 8</p> <p>Le cahier des charges cible des intervenants experts et qualifiés dans leur domaine d'expertise</p>
	Existence d'une dynamique autour du projet (dynamique politique ou économique)	<p>La note est fonction de l'existence d'un projet de développement lié à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de dynamique autour de la thématique : 0 point</li> <li>• Création d'une action fondée sur la thématique : 2 points</li> <li>• <b>Création d'au moins deux actions autour de la thématique : 3 points</b></li> </ul>	<p>3 / 3</p> <p>Disposer d'un inventaire cartographique et permettre un choix stratégique de restauration des ouvrages en pierre sèche</p>
	Amplitude territoriale	<p>La note est fonction de l'amplitude géographique de l'étude sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoire d'étude ne couvrant pas l'intégralité d'une commune : 0 point</li> <li>• Territoire d'étude couvrant une seule commune : 1 point</li> <li>• Territoire d'étude couvrant une communauté de communes : 3 points</li> <li>• <b>Territoire d'étude couvrant l'ensemble des 36 communes du GAL : 5 points</b></li> </ul>	<p>5 / 5</p> <p>Étude portera sur les 36 communes de Balagne, aucune commune ne sera exclu de cet inventaire</p>
	Dimensionnement financier par	<p>La note est fonction du coût raisonnable du projet ramené à la population (23 000 hab</p>	<p>1 / 4</p>

rapport à sa nature	en 2017) <ul style="list-style-type: none"> <li>Coût HT dépassant 5 € / hab : 0 point</li> <li><b>Coût HT compris entre 4 et 5 € / hab : 1 point</b></li> <li>Coût HT compris entre 3 et 4 € / hab : 3 points</li> <li>Coût HT inférieur à 3 €/ hab : 4 points</li> </ul>	99 972 € / 23000 habitants = 4,3466 €
---------------------	---	--

Plan de financement :

DEPENSES		RECETTES	
Etude	99 972 €	FEADER 64 %	63 982,08 €
		Collectivité de Corse 16%	15 995,52 €
		<b>Sous total financement LEADER 80 %</b>	79 977,60 €
		PETR pays de Balagne	19 994,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>99 972,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>99 972,00 €</b>

<b>Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat et au vote</b>	Pierre POLI, Président du PETR et Jean-Marie SEITE Vice-Président du PETR
---	---

**Le Président met au vote ce projet pour avis**

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	12 (dont 6 relevant du collège public et 6 relevant du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

**AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER :**

<b>Dossier : Inventaire et géo-référencement des ouvrages en pierre sèche</b>	
Maître d'ouvrage	PETR PAYS DE BALAGNE
Période de réalisation prévisionnelle	Janvier 2021 – décembre 2022
Financement Feader sollicité	63 982,08 € pour un total de dépenses de 99 972 €
Résultat de la grille de sélection	17/20
<b>Avis définitif du comité de programmation</b>	<b>Avis favorable</b>

Jean-Marie SEITE propose au comité de programmation d'être destinataire du rapport d'analyse des offres de ce marché public rédigé par l'AMO, Nathalie DEJOUR. Le Comité se réservera le droit de faire parvenir par courrier électronique les remarques éventuelles.

Le comité syndical du PETR prendra note de ces remarques et pourra attribuer le marché en conséquence.

### Maquette financière actualisée

5 fiches-actions	Enveloppe allouée	LEADER programmé (avis définitif favorable)	Reste à programmer
Action 1 : <b>ETUDES</b> et recherches	132 000 €	<b>102 382,08 €</b>	<b>29 617,92 €</b>
Action 2 : <b>ANIMATION ET FORMATION</b>	62 075,90 €	0,00 €	62 075,90 €
Action 3 : <b>TRAVAUX</b> et équipement	611 687,39 €	185 908,03 €	425.779,36 €
Action 4 : <b>COOPERATION</b> interterritoriale et transnationale	171 000 €	0 €	171 000 €
Action 5 : <b>ANIMATION</b> , fonctionnement, gestion, communication du GAL	325 587,75 €	208 795,20 €	116.792,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 302 351,04 €</b>	<b>497 085,31 €</b>	<b>805 265,73 €</b>

### 7- Montage du projet de coopération avec les GAL de Corse

Les GAL pays de Balagne, Castagniccia Mare e Monti, Corse Orientale, Ornano, Sartonais, Valinco, Taravo et Sud Corse souhaitent porter un projet commun de coopération visant à promouvoir la construction bio et géo sourcée dans toutes ses composantes (économique, écologique, énergétique et patrimoniale).

Le projet consiste à concevoir et réaliser une formation à la construction biosourcée et géo sourcée en Corse.

Joseph-Marie TEALDI se félicite du montage de ce projet de coopération avec tous les GAL de Corse exception faite du GAL pays Ajaccien (soit 5 sur 6). Il indique que ce dossier de coopération va nous apprendre à collaborer ensemble sur un projet insulaire.

L'expérience accumulée au cours des précédents programmes LEADER montre que la coopération est un mécanisme qui permet d'aider efficacement les zones rurales à imaginer conjointement et à partager de nouvelles solutions pour répondre à des problématiques communes.

La coopération LEADER est une étape obligatoire dans le programme européen Leader. Elle a pour objectif général d'aider les acteurs locaux à améliorer le potentiel de leur territoire.

Le plan de financement prévisionnel en TTC est le suivant :



DÉPENSES		RECETTES	
Réalisation du référentiel de formation (GIPACOR)	25 500 €	Programme LEADER Taux aide 100 %	311 750 €
Coordination et suivi de la mise en œuvre de la formation (GIPACOR)	26 700 €		
Mise en œuvre de la formation initiale	125 000 €	Autofinancement GAL Pays de Balagne	0 €
Mise en œuvre de 10 modules en formation continue	110 000 €	Autofinancement GAL OTVS	0 €
Communication (affiches, visuels, vidéos)	10 000 €	Autofinancement GAL Castagniccia, Mare Monti	0 €
Événementiels : lancement de la formation et remise des diplômes	3 550 €	Autofinancement GAL Corse Orientale	0 €
Formation prescripteur	11 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>311 750 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>311 750 €</b>

#### Détail du financement du projet par partenaire

Partenaire/financeur	Autofinancement	Feader/Leader 80 %	Région (Collectivité de Corse) 20 %	total
1 - Pays de Balagne	0,00 €	171 000,00 €	42 750,00 €	213 750 €
2 - Castagniccia	0,00 €	17 600,00€	4 400,00 €	22 000 €
3 - Corse Orientale	0,00 €	25 600,00 €	6 400,00 €	32 000 €
4 - OSVT	0,00 €	17 600,00 €	4 400,00 €	22 000 €
5 - Sud Corse	0,00 €	17 600,00 €	4 400,00 €	22 000 €
<b>Total</b>	<b>0 €</b>	<b>249 400,00 €</b>	<b>62 350,00 €</b>	<b>311 750,00 €</b>

Le comité soumet le projet à la grille de sélection des projets et émet un pré-avis d'opportunité comme suit :

Rappel de la notation :

Principe de sélection	Critère de sélection	Éléments d'appréciation	Note
COOPÉRATI ON	Caractère innovant du projet : en terme de conception (prise en compte des enjeux environnementaux)	La note est fonction de la nouveauté qu'apporte le projet au territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet reproduit une activité / méthode courante sur le territoire : 0 point</li> <li>Le projet améliore une activité / méthode présente sur le territoire ou la transfère d'une partie du territoire à une autre : 3 points</li> </ul>	5 / 5  Il s'agit de construire un formation diplômante CQP avec des modules spécifiques (pierres, bois, ...)

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet créé une activité / méthode nouvelle pour le territoire mais qui existe ailleurs : 4 points</li> <li><b>Créé une nouvelle activité / méthode pour le territoire et qui existe pas ou peu ailleurs : 5 points</b></li> </ul>	sur tous les territoires partenaires
	Niveau de qualification des intervenants au sein de la structure au regard du projet	<p>La note est fonction du niveau de qualification des intervenants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les intervenants n'ont pas de diplôme ou de certification : 0 point</li> <li>un seul intervenant a un diplôme ou une certification : 2 point</li> <li>Plusieurs intervenants ont un diplôme ou une certification : 3 points</li> <li><b>Tous les intervenants ont un diplôme ou une certification : 5 points</b></li> </ul>	<p>5 / 5</p> <p>Les cahiers des charges <u>obligeront</u> à faire appel a des intervenants ayant au moins un diplôme correspondant à l'objet de la formation</p>
	Retombées sociales, culturelles et économiques attendues	<p>La note est fonction de l'impact socio-économique sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>N'a aucun impact socio-économique : 0 point</li> <li>favorise l'insertion professionnelle : 2 points</li> <li>visent la pérennisation de l'emploi : 4 points</li> <li>visent la création d'un emploi : 5 points</li> <li><b>visent la création de plus d'un emploi : 10 points</b></li> </ul>	<p>10 / 10</p> <p>Les personnes formés auront un diplôme reconnu et va leur permettre de créer leur micro-entreprise ou d'être salarié</p>

#### PRE-AVIS DU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER :

<b>Dossier : Coopération</b>	
Maître d'ouvrage	PETR PAYS DE BALAGNE
Période de réalisation prévisionnelle	Janvier 2021 – décembre 2022
Financement Feader sollicité	171 000 € pour un total de dépenses de 213 750 €
Résultat de la grille de sélection	20/20
<b>Avis définitif du comité de programmation</b>	<b>Avis favorable</b>

#### 8- Informations et questions diverses

## Rencontres professionnelles de la restauration collective en Balagne

Jean-Marie SEITE poursuit la réunion en rappelant que, pour développer les circuits-cours dans la restauration collective, les pouvoirs publics doivent faire un effort sur le prix d'achat des denrées alimentaires et les producteurs doivent être en capacité de fournir les cantines scolaires toute l'année.

Jean-Marie SEITE prend pour exemple la commune de Galeria où il est maire, où les enfants mangent des produits locaux toute l'année grâce à l'engagement de la commune avec le restaurant du village. L'objectif de la commune est d'offrir aux enfants la possibilité d'avoir des produits locaux et de déjeuner avec les anciens du village, privilégiant ainsi le lien inter-générationnel. La Commune subventionne le surcoût qu'engendre l'achat de denrées alimentaires en circuit-courts.

Pierre POLI, qui est 1<sup>er</sup> adjoint de la commune de Santa Reparata di Balagna, indique que la cantine scolaire du village vient de mettre en place au mois de juin 2020, un contrat d'achat de produits locaux avec une maraîchère de la commune qui est en bio.

Pierre ACQUAVIVA, représentant de la Chambre d'agriculture au sein du comité de programmation, expose la volonté de la chambre à ce que la restauration collective soit approvisionnée en circuit-court.

Deux difficultés majeures sont **le coût**, il prend pour exemple l'hôpital de Bastia qui a une grosse contrainte au niveau du prix (environ 2 € / repas), laissant peu de marge de manœuvre et la **production** qui doit s'adapter à la demande de la restauration collective qui oblige une production sur toute l'année. Le modèle économique actuel le plus rentable est de produire pour la période estivale ce qui est beaucoup plus lucratif que de produire à l'année pour un agriculteur.

Il est indispensable que l'agriculteur ait une réelle volonté de produire à l'année.

Georges GUIRONNET regrette le manque de bon sens et l'obligation de rentrer absolument dans un cadre réglementaire contraignant qui bloque l'achat en circuit-court et est contre productif. La légalité s'oppose à la légitimité.

Joseph-Marie TEALDI rappelle que le travail du pays de Balagne a permis de réaliser un état des lieux de la restauration collective et de mettre en exergue les cantines produisant les repas sur la Balagne. Une rencontre a eu lieu le 11 mars 2020 entre les professionnels en charge des achats de denrées alimentaires et des producteurs souhaitant se structurer pour répondre à ce type de marché.

Aussi le pays de Balagne va organiser avec le CNFPT des formations à la demande des cantines scolaires et met en relation les producteurs locaux avec les acheteurs.

### Approbaton du Rapport annuel d'exécution 2019

Le Président du GAL soumet pour validation le rapport annuel d'exécution du programme Leader de l'année 2019. Aucune remarque n'est formulée et il est approuvé à l'unanimité des membres du comité. Ce document sera disponible en ligne sur le site du pays de Balagne avec les autres rapports de 2016, 2017 et 2018 avec également tous les comptes-rendus des comités de programmation, la grille de sélection des projets, les obligations en terme de respect des règles de publicité, ...

Jean-Marie SEITE, Président du GAL, remercie les participants et lève la séance à 16h00.

Fait à l'Île-Rousse, le mercredi 7 octobre 2020

Monsieur Jean-Marie SEITE  
Président du GAL pays de Balagne